



Méthode d'émergence de liste de candidats pour les élections municipales de mars 2020

Que proposons-nous ?

Loin des modes habituels de constitution des listes candidates, nous souhaitons que notre liste soit constituée selon diverses modalités expérimentant de nouvelles formes démocratiques et soit autant que faire se peut à l'image de la diversité des habitant·es de notre commune.

Le Collectif pour Romans se donne ainsi les moyens :

- de mettre en cohérence ses intentions (transition démocratique) et ses pratiques
- d'élargir le « corpus » de ses représentants potentiels (par le plébiscite et le tirage au sort) tout en assurant la cohérence de la liste sur ses valeurs (formation, signature du manifeste et d'une charte de l'élu, processus de sélection collectif au sein du groupe candidature)
- de préserver, dans la constitution de la liste, la notion de Collectif et d'introduire dès cette phase de campagne les pratiques et méthodes que nous souhaitons voir mises en œuvre par nos futurs représentants
- de constituer un groupe de « veilleurs » soutiens, supports et conseillers de nos représentants élus, garants de la ligne collective

Rappel

Cette intention est à la base de la dynamique qui nous porte depuis 2 ans.

La liste sur Romans-sur-Isère devant compter 39 noms, nous cherchons à constituer un Groupe Candidature de 50 à 80 personnes, parmi lesquelles seront désignées les personnes figurant sur la liste définitive.



ETAPE 0 – Structurer la démarche, le Comité de suivi

Le Comité de Suivi a un rôle clé et maîtrisé/circonscrit/clair/lisible. Il est composé de 7 à 9 personnes issues du Collectif sur la base du volontariat, avec la possibilité d'intégrer en renfort de 1 à 3 éléments extérieurs. Ses membres ne pourront pas être candidats à l'élection. Si plus de 7 personnes candidatent, il sera procédé à un tirage au sort.

Le comité de suivi a les fonctions suivantes :

- S'assurer que les règles établies sont respectées.
 - Vérifier que les personnes candidates remplissent les critères légaux d'éligibilité, qu'elles adhèrent aux valeurs du Mouvement et qu'elles signent la charte évoquée ci-dessous.
 - Animer et piloter la démarche d'émergence de la liste.
- Tout refus de candidature sera motivé.

Tout ou partie des membres du Comité de Suivi seront idéalement annoncés le 10 octobre.

ETAPE 1 – Composer un « Groupe Candidature » 10 octobre au 10 novembre

Ce Groupe Candidature comportera 4 portes d'entrée :

1. Les membres du Collectif (adhérent à jour de cotisation et signataires du manifeste) seront sollicités pour savoir s'ils souhaitent intégrer le groupe candidature
2. Les sympathisants du Collectif pourront également se porter volontaires
3. Les membres du Collectif et ses sympathisants seront invités à proposer des candidatures de personnes de leurs connaissances (membres ou non du Collectif) dont ils pensent qu'ils seraient de bons représentants pour le projet du Collectif pour Romans.
4. Des personnes seront tirées au sort (à partir des listes électorales, en respectant un équilibre entre les quartiers, les genres et l'âge) et sollicitées pour savoir si elles se reconnaissent dans notre projet et seraient prêtes à le porter au sein du Conseil municipal.

Tous les membres du Groupe Candidature suivront des formations au rôle de l'élu-e et devront prendre le temps pour s'approprier le projet du Collectif.

Comment proposer une candidature ?

A partir de l'Assemblée publique du 10/10 et lors des événements du Collectif (caravane, vélo, conférence, ateliers, café citoyens...), il est désormais possible de se porter volontaire et de proposer des candidatures (entrées 2 et 3) via un formulaire à déposer dans une urne. Un formulaire similaire est mis en place sur le site internet du Mouvement.

Une campagne de communication sera faite en parallèle de l'annonce de l'Assemblée Publique du 10/10 pour informer les habitants et habitantes de cette possibilité et du tirage au sort. (Cette information sera également relayée auprès de notre liste de diffusion, et auprès des partis et organisations militantes de gauche.)

Sur la base des listes électorales, un premier lot de 100 personnes, réparties équitablement par âge / genre / lieu d'habitation sera réalisé. (En fonction du taux de retour, des tirages au sort complémentaires sur les mêmes bases pourront être effectués.)

Tous les plébiscités et les tirés au sort seront contactés et dans la mesure du possible rencontrés par un binôme de membres du Collectif, désigné parmi des volontaires par le Comité de Suivi, pour leur présenter le projet politique du Collectif, le mandat électoral municipal et le processus de désignation choisi.

Pour chaque candidat seront vérifiés leur éligibilité « institutionnelle » et leur éligibilité au regard du Collectif (adhésion et signature du Manifeste).

Et après ?

Le Comité de Suivi devra établir une charte des personnes candidates à la liste du Collectif Pour Romans, qui sera signée par chacune d'entre elles et reflétera le travail réalisé par le Collectif sur « Quel élu.e.s serons nous ? »

Les personnes constituant le Groupe Candidature en date du 2 et 3 novembre pourront contribuer au Séminaire « Projet et Liste ».

20 novembre : Assemblée Publique, présentation des participant.e.s au Groupe Candidature

ETAPE 2 – Du « Groupe Candidature » à la liste 10 novembre – 20 décembre

Le Groupe Candidature bénéficiera de formation autour des points suivants qui seront complétés par le Comité de suivi :

- Quel est le rôle d'un élu municipal ? Cadre juridique, mission et compétences, indemnités, gouvernance souhaitée, témoignages
- Quel est le programme du Collectif ? Comment on le comprend, comment on le porte ?
- Prise de parole en public, animation de groupe ?

A l'issue de ce temps de formation, chaque participant.e pourra signifier si il ou elle souhaite poursuivre et maintenir sa candidature à une place sur la liste.

En parallèle, le Collectif élaborera des éléments de réponse à la question « qu'est ce qui ferait un bon candidat » pour accompagner le Comité de Suivi et le Groupe Candidature à faire émerger la liste.

Pistes méthodologiques pour la finalisation de la liste et la désignation en son sein d'une tête de liste et d'éventuels autres rôles clés à définir (porte-paroles par exemple), modalités non arrêtées à ce jour :

- élection sans candidat
- vote majoritaire (cf. Le Choix Commun)
- auditions (vidéo ou lors d'un événement public)
- mix de plusieurs modalités

La liste définitive (et son ordonnancement) sera élaborée parmi le groupe candidature par le groupe lui-même et les autres membres du Collectif avec l'appui du Comité de Suivi. La liste définitive sera validée (ou présentée plutôt ?) en Assemblée Publique.

Les personnes qui ne figureront pas sur la liste définitive auront un rôle à jouer dans la campagne puis dans l'exercice de la démocratie locale en cas de victoire du Collectif Pour Romans (ou pour soutenir notre groupe d'opposition).

ETAPE 3 – Présentation de la liste et de la tête de liste et lancement de la campagne

Le 19/12 lors d'une Assemblée Publique OU à la rentrée des vacances de fin d'année.